

# Syndicat du Bassin de l'Oudon

6 rue de la Roirie - 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU (accès par : rue Charles Guilleux, parking Groupe Milon, porte A) Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr -

> www.bvoudon.fr n° siret : 200 077 881 00015

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt cinq septembre, les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis à la salle de l'amitié à Segré , sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L 5211-1, L 2121-10, L 2121-12 et L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	Excusé
	M. AILLERIE Pierre			Mme GRÉGOIRE Aline		
	M. BÉLIER Denis	1		M. HEULIN Pierre-Marie		
	M. BESNIER Michel			Mme BOURDAIS Marie-Paule	1	
	Mme BOULLAIS Sandrine			Mme DANJOU Anne	1	
	Mme BOULTOUREAU Magali	1		M. BESNIER Loïc	1	
	M. BRILLET Martial			M. BRUANT Joël		
	Mme CERISIER Isabelle	1		Mme CHAUVEAU Carine	1	
	M. COLAS Aurélien	1		Mme MERCAT Pascale		
	Mme COUE Françoise	1		M. CABRAL Joaquim		
ANJOU BLEU	M. DELAUNAY Dominique			M. BALLE Matthieu		
COMMUNAUTE	M. GASTINEAU Christophe			M. CHERÉ Nicolas		1
	M. GATINEAU Régis			M. MARY Yves		
	M. GRIMAUD Gilles	1		M. FOURNIER Daniel	1	
	M. HAMARD Benoît	1		M. ROBERT Jacques		
	M. MAHOT Marcel		1	M. BRETON Eric		
	M. PELLUAU Dominique	1		M. LARDEUX Dominique	1	
	M. PERROIS Christian	1		M. ROCHEPEAU Pierre		
	M. ROBERT Anaël		1	M. ROBERT Bernard		
	M. RONCIN Joël	1		M. BIANG N'ZIE Patrick		
	M. ROUSSEZ Olivier	1		M. BOSSÉ Fabien		
				- 1		

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
	M. BERSON Christian			M. PICQUET Marc-Antoine		
	M. BESNIER Tony			M. POIRIER Romuald		
	M. CADOT René			M. CORNABAS LECOMTE Damien		
	M. CROSNIER Florent		1	M. VALLEE Jacky		
	M. DELANOË Jean-Claude	1		M. GUILLAUDEUX Kévin		
	M. GAROT Rémi		1	M. HOUTIN Jean-Christophe		
	M. GAUCHER Olivier			M. MARQUET Julien		
	M. GAUMÉ Bruno	1		M. CHAMARET Richard		
	M. GENDRY Daniel	1		M. GIBOIRE Jean-Paul		1
COMMUNAUTE DE COMMUNES	M. GILLES Pierrick	1		M. JONCHERAY Adrien		
DU PAYS DE CRAON	M. GUILLET Vincent			M. HOUTIN Jérôme		
	M. GUION Ludovic			M. BELLANGER Jimmy		
	M. JÉGU Christel			M. MERLIER Claude		
	M. LAMY Anthony			M. BRETON Robert		
	M. LIVENAIS Norbert			M. BEDOUET Gérard		
	M. PENÉ Loïc			M. ROSSIGNOL Didier	1	
	M. POMMIER Sébastien			M. FRABOUL Yannick	1	
	M. RAIMBAULT Pascal		1	M. RAVARY Nicolas		
	M. RAMAUGER Dominique		1	M. GENDRY Hugues		1
	M. ROSSIGNOL Jérôme		1	M. BEUCHER Clément		
	M. CRUBLEAU Pascal			M. BUREAU Arnaud		
	M. CHESNEAU Ludovic			M. VIGNAIS Vincent		
COMMUNAUTE DE COMMUNES	M. DUBOSCLARD Hervé	1		M. BUCHER Anthony		1
DES VALLEES DU HAUT ANJOU	M. HAYER Jacky					
	M. LEBRETON Bruno			M. CHEVROLLIER Pascal		
	M. PERRAULT Sylvain			M. GABORIAUD Bernard	1	
LAVAL	M. LABBÉ Michel	1		Mme BOISARD Véronique		
AGGLOMERATION	M. MICHEL Louis	1		Mr PAILLARD Vincent		
VITRÉ COMMUNAUTÉ	Mme DE LA VERGNE Aude		1	M. BIZEUL Claude	,	
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	M. HENRY Patrick					
						_

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL	M. LORANT Gildas			M. GUILLET Cyrille		
PEUTON	M. LAUNAY André			M. LELOUP Roland		

Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du comité syndical. Monsieur PELLUAU Dominique, a été nommé secrétaire de séance pour remplir les fonctions qu'il a acceptés. Délégués en exercice: 52 - Nombre de présents: 27 (Titulaires = 18; suppléants = 9)
Le compte-rendu sommaire de la séance du 25/09/2024 a été affiché au centre administratif de Craon le 02/10/2024, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Ordre du jour du comité syndical:

- 1. Accueil de nouveaux délégués
- 2. Administration et finances
  - 2.1. Approbation du compte rendu de la séance précédente
  - 2.2. Décisions prises par le président
  - 2.3. Décisions prises par le bureau
  - 2.4. Décisions modificatives au budget primitif
  - 2.5. Convention de remboursement des frais de fonctionnement avec Anjou Bleu Communauté (locaux de Segré)
  - 2.6. Changement du périmètre d'intervention des vice-présidents
  - 2.7. Renouvellement des contrats d'assurance
- 3. Présentation de l'état des eaux et des milieux aquatiques
- 4. Attribution du marché de travaux de restauration de la ripisylve
- 5. Mesures agro-environnementales et climatiques
  - 5.1. Point sur les engagements en 2024
  - 5.2. Modalités de suivi des agriculteurs engagés
  - 5.3. Validation du Projet Agro-environnemental et climatique pour 2025
- 6. Communication
  - 6.1. Prochains évènements
  - 6.2. Projection des dernières vidéos réalisées pour la promotion des actions sur le bassin versant de l'Oudon
- 7. Examen des dossiers pour avis
- 8. Etat d'avancement des études, travaux et communication
- 9. Questions diverses



Monsieur Gilles GRIMAUD rend hommage à Monsieur Jean-Yves DUMONT, décédé à la fin du mois de juin. Il a été Vice-président du Syndicat de bassin de l'Oudon sud de 2008 à 2017 et du Syndicat du bassin de l'Oudon de 2018 à 2020. Les membres du syndicat observent une minute de silence.

#### 1. ACCUEIL DE NOUVEAUX DELEGUES

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Vitré Communauté a désigné 2 nouveaux représentants au Syndicat du bassin de l'Oudon. Les délégués sont installés dans leur fonction :

- Titulaire : Madame Aude de La VERGNE (Châteaubourg)

- Suppléant : Monsieur Claude BIZEUL (Rannée)

#### 2. ADMINISTRATION ET FINANCES

## 2.1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Présentation: M Gilles GRIMAUD

Le compte rendu de la séance du 03 juillet 2024 est consultable sur www.bvoudon.fr <a href="http://www.bvoudon.fr/qui-sommes-nous/le-bassin-de-l-oudon/les-comptes-rendus-de-reunions">http://www.bvoudon.fr/qui-sommes-nous/le-bassin-de-l-oudon/les-comptes-rendus-de-reunions</a>

Vote: unanimité

#### 2.2. <u>Décisions prises par le président</u>

Présentation: M Gilles GRIMAUD

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant	
Général		- €	
Matériel informatique complémentaire (souris - claviers- adaptateur)	KIRSCH	389,75€	
Mobilier de bureau	DELTA OUEST	2 398,48 €	
formatage ordinateurs	KIRSCH	837,00 €	
prestation déménagement bureau	ASURE	122,90€	
bouteilles de jus de pomme - réunions	VERGER HANERE	64,80€	
Achat ou Décisions	Prestataires	Montant	
Milieux aquatiques			
panneaux de chantier	DAPO	212,21 €	
pompage vase Bouche d'Uzure	SCMAGRI53	637,84 €	

	Signature de marchés	coût HT		
	désignation du marché	type de marché	maximum	prestataire retenu
QUALITE	MISSION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX PLANTATIONS			SYLVAGRAIRE
TRANSFERTS	o a Micro MA	SERVICES	1 100 000,00 €	EIRL DE LA HAIE A LA FORET
INAINSTERIS	BOCAGERES			CHAMBRE AGRICULTURE

- P2024-01 : Vente du véhicule KANGOO 8825TB53 pour un montant de 100 € (1ère mise en circulation du 28/06/2002),
- P2024-02 : décision modificative de crédit n° 2 : pour permettre le remboursement de trop perçu sur avance de subvention de l'AELB, pour un total de 5950 €. (M57 Fongibilité des crédits=transfert d'un chapitre de dépenses à un autre : 011 vers le 67)
- P2024-03: Choix de la Banque des territoires pour l'emprunt de 55 000 €, concernant le reste à charge des opérations d'investissement (Inondations). Emprunt sur 25 ans, échéances constantes trimestrielles, taux variable (taux livret A + 0.40 % de commission), 150 € de frais de dossier.

#### Discussion:

Mission de conseil et d'assistance technique aux plantations bocagères.
 Madame Isabelle CERISIER trouve le montant très important pour ce type de marché.
 Madame Delphine PREVOT répond qu'il s'agit d'un marché pluriannuel (275 000 H.T. /an)¹.

Madame Anne DANJOU souhaite connaître la ventilation entre les prestataires dans le cadre du marché.

Madame Delphine PREVOT informe que la ventilation est égale entre les différents prestataires. Si un prestataire n'utilise pas toute son enveloppe, elle pourra être reportée sur un autre prestataire.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Opération engagée par délibération du Comité syndical du 24 janvier 2024

#### 2.3. Décisions prises par le bureau

Présentation: M Gilles GRIMAUD

## Séance du 28 août 2024

- Travaux de restauration du Misengrain et de ses annexes à Orveau (Nyoiseau), pour un montant de 25 000 € H.T. subventionné à hauteur de 80 % dans le cadre du contrat territorial CTEAU 2023/2025.

## Séance du 11 septembre 2024

- Travaux de restauration du ruisseau de la Miquenais (affluent de la Nymphe), pour un montant de 25 000 € H.T. subventionné à hauteur de 80 % dans le cadre du contrat territorial CTEAU 2023/2025.
- Refonte du site Internet dans le cadre de la nouvelle charte graphique, pour un montant estimatif de 8 000 € TTC subventionné à hauteur de 80% dans le cadre du contrat territorial CTEAU 2023/2025.
- Création d'une vidéo avec passage de drone pour la présentation des travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations à Loiron-Ruillé, pour un montant estimatif de 3 000 € TTC subventionné à hauteur de 80% dans le cadre du contrat territorial CTEAU 2023/2025.

#### 2.4. Décisions modificatives au budget primitif

Présentation : M Gilles GRIMAUD

## Proposition de délibération

#### **EXPOSE**

Il s'avère nécessaire de prendre une décision modificative de budget relative :

- aux évolutions salariales qui n'avaient pas été prises en compte au moment du vote du budget primitif 2024 (2 chargés de mission LIFE au 1er trimestre 2024 pour rattraper les absences de 2023, instauration d'une prime de pouvoir d'achat, évolutions de carrière) (30 800 €),
- aux indemnités à verser aux occupants des sites de sur-stockage pour limiter les effets des inondations, fixées par la commission paritaire d'évaluation des dommages, suite aux crues de juin 2024 sur le site de la Grande Queille (3 719,34 €). Il s'agit d'une reprise de provision dans le budget.

#### D'où la décision modificative n° 3 suivante :

		Section	de fonctio	nnement	
compte	depénses	vote 2024	compte	recettes	vote 2024
er a	Total dépenses BP	2 373 276,00 €		Total recettes BP	2 373 276,00 €
	Total dépenses BS	1 058 854,60 €		Total recettes BS	1 058 854,60 €
	Détail dépenses DM n° 3			Détail recettes DM n° 3	
64111	012 Rémunération des agents	30 800,00 €			
	023 virement à la section d'investissement	-30 800,00 €			
6538	65 indemnités - autres organismes	3 719,34 €	7815	78 Reprise sur provision	3 719,34 €
	Total DM n° 3	3 719,34 €		Total DM n° 3	3 719,34 €
	Total DM n° 2	0,00 €		Total DM n° 2	0,00 €
	Total DM n° 1	9 250,00 €		Total DM n° 1	9 250,00 €
	total dépenses	3 445 099,94 €		total recettes	3 445 099,94 €
compte	depénses	Section	d'investis	sement recettes	vote 2024
Compte	Total dépenses BP	2 384 250,00 €	compte	Total recettes BP	2 384 250,00 €
	Total dépenses BS	929 892,61 €		Total recettes BS	
					1 869 200,60 €
	Détail dépenses DM n° 3			Détail recettes DM n° 3	1 869 200,60 €
	Détail dépenses DM n° 3			Détail recettes DM n° 3 021 Virement de la section de fonctionnement	1 869 200,60 € -30 800,00 €
	Détail dépenses DM n° 3  Total DM n° 3	0,00 €			
		0,00 €		021 Virement de la section de fonctionnement	-30 800,00 €
	Total DM n° 3			021 Virement de la section de fonctionnement  Total DM n° 3	-30 800,00 € -30 800,00 €

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Approuve la décision modificative de crédit n° 3 au budget primitif de l'année 2024 du Syndicat du Bassin de l'Oudon,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote: unanimité.

# 2.5. <u>Convention de remboursement des frais de fonctionnement avec Anjou Bleu Communauté (locaux de Segré)</u>

Présentation : M Gilles GRIMAUD

La convention est jointe à la présente note explicative de synthèse.

## Proposition de délibération

#### **EXPOSE**

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon occupe des bureaux dans le Groupe Milon à Segré. Ces locaux sont partagés avec le service déchet d'Anjou Bleu Communauté. Il est nécessaire d'actualiser la convention pour l'utilisation de matériels mutualisés entre les 2 structures et les remboursements associés (copieur, machine à affranchir, matériel informatique...).

Chaque partie remboursera à l'autre les coûts des dépenses répondant à ses besoins propres, sur présentation d'un titre de recettes annuel.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Valide la convention entre la Communauté de Communes d'Anjou Bleu Communauté et le Syndicat du Bassin de l'Oudon pour la mutualisation des matériels,

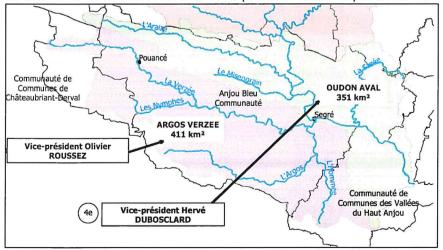
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote: unanimité

## 2.6. Changement du périmètre d'intervention des vice-présidents

Présentation: M Gilles GRIMAUD

Le territoire d'intervention des Vice-présidents sur la partie sud est actuellement le suivant :

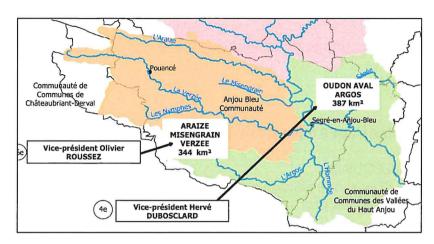


Compte tenu de la démarche intégrée sur le sous-bassin de la Verzée et de l'Araize amont, le bureau propose de modifier le périmètre d'intervention comme suit :

Verzée et Araize et Misengrain : M Roussez

- Oudon aval et Argos/Hommée : M Dubosclard

Le nouveau périmètre d'intervention devient :



## 2.7. Renouvellement des contrats d'assurance

Présentation : M Gilles GRIMAUD

## Proposition de délibération

#### **EXPOSE**

Les contrats d'assurance arrivent à leur terme le 31/12/2024, il est donc nécessaire de relancer un nouveau marché public. Le syndicat est accompagné du cabinet de conseil RISKOMNIUM.

Les modalités générales du marché sont les suivantes :

- Objet du marché : Prestation de services d'assurances

- Procédure : procédure adaptée

Allotissement: 5 lots

Lot 1: Dommages aux biens

• Lot 2 : Flotte automobile, Auto-missions, Bateaux

Lot 3: Responsabilité générale

Franchise PI: 200 000 € offre de base (300 000 € en variante)

• Lot 4: Protection juridique

Lot 5 : Cyber risques

- Durée du marché : 6 ans

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide d'engager le renouvellement des contrats d'assurance pour une durée de 6 ans pour un montant estimatif de 9 000 € TTC par an,

Autorise la consultation des prestataires suivant la procédure adaptée,

Autorise le bureau à prendre toutes les décisions permettant la couverture des risques pour assurer le bon fonctionnement du Syndicat,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

#### Discussion:

Madame Régine TIELEGUINE informe que les lots 1, 2, 3 et 5 sont infructueux. Pour le lot 4 protection juridique, l'entreprise 2C Courtage a présenté une offre.

Dans ce contexte, Monsieur Gilles GRIMAUD propose de discuter avec Groupama pour les lots 1, 2, 3 et 5. Et d'attribuer le lot 4 à 2C Courtage.

Monsieur Hervé DUBOSCLARD demande s'il est également possible de discuter avec 2Ccourtage pour les autres lots.

Madame Régine TIELEGUINE répond que 2Ccourtage est spécialisée dans la protection juridique.

Vote: Unanimité

#### 3. PRESENTATION DE L'ETAT DES EAUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES

<u>Présentation</u>: intervention de Régine TIELEGUINE

Chaque année, la Commission Locale de l'Eau suit l'évolution d'indicateurs de l'état des eaux et des milieux aquatiques. Quelques indicateurs en rapport avec les compétences du syndicat sont présentés.

Cf. diaporama complet en annexe 6 du rapport annuel 2023 de la C.L.E.

https://bvoudon.fr/qui-sommes-nous/la-cle/rapports-annuels

#### Discussion:

Madame Anne DANJOU demande où en est le dossier de la Bentazone sur le Misengrain ? Monsieur Gilles GRIMAUD répond qu'a priori le repreneur de l'entreprise est intervenu à la demande des services de l'Etat à la suite d'une enquête.

Madame Régine TIELEGUINE indique que le problème de la Bentazone semble résolu, il y en a beaucoup moins.

Madame Régine TIELEGUINE évoque une tendance à l'augmentation des pesticides dans les captages souterrains.

Madame Delphine PREVOT explique que cette augmentation des concentrations en pesticides dans les captages est liée au nombre de molécules recherchées et notamment à la recherche des métabolites de pesticides. Les molécules retrouvées sont considérées comme non pertinentes<sup>2</sup> par l'ANSES<sup>3</sup>.

• Carte de densité des haies par commune

Madame Françoise COUÉ – Est-ce que les boisements sont pris en compte ? Madame Delphine PREVOT répond que seules les haies ont été intégrées.

Carte du bon état écologique

Monsieur Hervé DUBOSCLARD - Quels sont les critères du bon état écologique ?

Madame Régine TIELEGUINE indique que le bon état des eaux permet tous les usages de l'eau. Les indicateurs présentés dans le diaporama ce soir n'entrent pas tous dans le calcul du bon état des eaux. Ce sont des critères de physico-chimie (nitrates, pesticides, phosphore...) et d'indicateurs biologiques (indice poisson rivière, indice invertébrés,...) qui permettent de définir le bon état des eaux.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Un métabolite de pesticide est pertinent pour les eaux destinées à la consommation humaine, dès lors qu'il y a lieu de considérer qu'il pourrait engendrer (lui-même ou ses produits de transformation) un risque sanitaire inacceptable pour le consommateur

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

#### 4. ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA RIPISYLVE

Présentation: M. Joël RONCIN

## Proposition de délibération

#### **EXPOSE**

Le marché de travaux pluriannuel « restauration de la ripisylve » arrive à son terme. Il est nécessaire de renouveler l'opération.

Il est proposé un accord-cadre multi-attributaires (limité à 3 prestataires par lot), à bons de commande, sans minimum, avec maximum, pour une durée de 24 mois renouvelable. Les prestations sont réparties en 2 lots :

Lot n°1: Travaux de restauration de la ripisylve selon des techniques douces pour un montant estimatif maximum de 150 000 € HT.

Lot n°2 : Travaux mécanisés de restauration de la ripisylve pour un montant estimatif maximum de 60 000 € HT,

La consultation des entreprises a été engagée le 9 juillet pour une remise des offres avant le 4 septembre 2024.

Le comité syndical, Sur proposition du bureau, Après en avoir délibéré,

Décide de poursuivre la restauration de la ripisylve,

Décide d'attribuer le marché comme suit :

- Lot n°1: Travaux de restauration de la ripisylve selon des techniques douces pour un montant maximum de 150 000 € HT
  - 1. ASURE
- Lot n° 2 : travaux mécanisés de restauration de la ripisylve pour un montant maximum de 60 000 € HT

Attribution à 3 prestataires dans l'ordre d'attribution suivant :

- 1. MOREAU
- 2. SERPE
- 3. CDES

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote: unanimité

#### 5. MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

#### 5.1. Point sur les engagements en 2024

Présentation : intervention de Mme Juliette MAC ALEESE

Le Bassin de l'Oudon a ouvert les MAEC sur son territoire pour 2024. Les engagements se sont révélés plus importants qu'estimés. Présentation du dossier en séance. Cf. diaporama.

#### Discussion:

Monsieur Hervé DUBOSCLARD rappelle que le territoire éligible aux MAEC était plus restreint lors du précédent contrat.

Madame Juliette MAC ALEESE – Effectivement le territoire a été ouvert en 2024 à l'ensemble du bassin versant de l'Oudon (sauf Pays de Château-Gontier, ouvert uniquement sur l'aire d'alimentation en eau potable du captage de la Plaine).

Compte tenu de l'engouement, 101 exploitations se sont engagées, une demande de financement complémentaire a été déposée auprès de la DRAAF<sup>4</sup>, du Département de la Mayenne et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Madame Anne DANJOU demande quelle est la surface concernée?

Madame Juliette MAC ALEESE répond que cela représente 5 % de la SAU⁵ du bassin versant.

Monsieur Christian PERROIS - est-ce qu'il est possible de cumuler les aides pour les exploitations en agriculture biologique ?

Madame Juliette MAC ALEESE répond qu'il n'est pas possible de cumuler. Aujourd'hui les MAEC permettent des aides sur 5 ans, alors que les aides au maintien de la bio sont supprimées. 37% des engagés sont en bio.

## 5.2. Modalités de suivi des agriculteurs engagés

<u>Présentation</u>: intervention de Mme Juliette MAC ALEESE

Les modalités de suivi des exploitants sur les 5 ans d'engagements des MAEC sont exposées au comité.

Cf. diaporama.

Il n'y a pas de remarques sur les modalités de suivi proposées.

## 5.3. Validation du Projet Agro-environnemental et climatique (PAEC) pour 2025

Présentation : intervention de Mme Delphine PREVOT

## Proposition de délibération

#### **EXPOSE**

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon est opérateur pour les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur le bassin versant de l'Oudon pour l'amélioration de la qualité de l'eau depuis 2016

Le syndicat a élaboré un nouveau Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour 2024, afin que les agriculteurs puissent souscrire de nouveaux contrats de 5 ans en Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Les demandes d'engagement ont été nombreuses en 2024. Le syndicat constate avec les partenaires agricoles de nouvelles demandes pour 2025. Il est donc proposé de renouveler un projet agroenvironnemental et climatique en 2025. Différentes mesures sont proposées, dont le détail est présenté aux membres du comité syndical. Les aides MAEC sont directement versées par l'État aux agriculteurs. Le syndicat prend en charge l'animation du dispositif et fait réaliser les diagnostics et les suivis sur 5 ans.

Le comité syndical,

Sur proposition des préconisateurs agricoles du bassin versant de l'Oudon,

Après avoir pris connaissance des modalités du projet,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide de poursuivre le portage des mesures agro-environnementales et climatiques sur le bassin versant de l'Oudon, sous réserve de l'obtention des aides financières,

Engage la consultation des entreprises en procédure adaptée pour la réalisation des diagnosticsconseils pour un montant estimatif de 90 000 € TTC,

Sollicite les partenaires financiers au maximum de leur possibilité,

-

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Surface Agricole Utile

Dit qu'une partie du reste à charge pour le syndicat sera facturé aux agriculteurs bénéficiaires, Valide le dépôt de candidature à l'appel à projet Animation et à l'appel à projet PAEC (Projet agroenvironnemental et climatique) auprès des services de l'Etat (DRAAF),

Autorise le bureau à prendre toutes les décisions permettant d'apporter les éventuelles modifications nécessaires au projet,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## Discussion:

Monsieur Gilles GRIMAUD souligne que le programme sera engagé sous réserve de l'obtention des financements.

Vote: Unanimité

#### 6. COMMUNICATION

#### 6.1. Prochains évènements

Présentation : M. Aurélien COLAS et les Vice-présidents concernés











# 6.2. <u>Projection des dernières vidéos réalisées pour la promotion des actions sur le bassin versant de l'Oudon</u>

Présentation: M Aurélien COLAS et les Vice-présidents concernés

Les vidéos sont projetées en séance :

- vidéo du département de la Mayenne sur les projets de territoire intégrés « bocage »,
- bande annonce de la vidéo "Tous terriens" de Pierre Girard sur les pratiques agricoles du territoire qui sera projetée à la soirée de l'agriculture le 18 octobre.

#### 7. EXAMEN DES DOSSIERS POUR AVIS

Présentation: M. Gilles GRIMAUD

Il est procédé à une enquête publique unique sur la demande de permis de construire n° 04924822N0040 portée par ALTER Énergies, en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à Chazé-Henry au bénéfice de la SAS Les Buttes de la Gasneraie et sur la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLUi d'Ombrée d'Anjou.

Ce projet d'une surface clôturée d'environ 3,3 ha, est situé sur une ancienne décharge fermée depuis 1991. L'installation prévoit notamment l'implantation de 4578 panneaux photovoltaïques, d'un poste électrique de transformation et d'un poste de livraison.

Le projet nécessite une mise à jour des documents d'urbanisme.

L'enquête publique unique se déroule du lundi 16 septembre 2024 au lundi 21 octobre 2024. Présentation de l'analyse du dossier en séance par rapport aux compétences du syndicat.

#### Discussion:

Madame Régine TIELEGUINE présente la fiche d'analyse du dossier et propose un avis favorable avec des remarques d'ordre technique.

Madame Anne DANJOU - On devrait demander l'intervention d'un géobiologue pour bien localiser le poste de transmission et éviter les impacts négatifs des courants électriques pour les riverains et les animaux.

Monsieur Gilles GRIMAUD propose de voir cela directement avec la Chambre régionale d'agriculture.

Monsieur Dominique LARDEUX pense que ce point a été vérifié. Concernant la remarque sur le type de produit utilisé pour nettoyer les panneaux photovoltaïques, actuellement c'est de l'eau osmosée, donc il n'y a aucun risque. Il propose de conserver quand même la remarque au cas où les techniques évoluent.

#### Avis favorable avec remarques d'ordre technique :

L'exploitant doit s'engager à effectuer un suivi de la qualité des eaux dans les fossés en sortie de site (avant de rejoindre les cours d'eau) et dans les piézomètres existants. Analyses avant travaux puis n+1, +2, +5, +10 (espacement des fréquences en fonction des résultats et des types de polluants). Les suivis ne sont pas chiffrés dans le projet (uniquement les suivis de biodiversité).

L'exploitant sera attentif à la composition des produits utilisés pour le nettoyage des panneaux en phase d'exploitation (pas de précision dans le dossier).

#### 8. ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES, TRAVAUX ET COMMUNICATION

Présentation par les Vice-présidents en séance. Cf. diaporama.

Monsieur Joël RONCIN informe qu'une réunion s'est tenue à Congrier pour échanger sur l'aménagement du Chéran. C'était très intéressant et les participants se retrouvent dans 3 semaines pour avancer sur un scénario d'aménagement.

#### 9. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Christian PERROIS a été invité par le syndicat Eaux et Vilaine pour mobiliser les agriculteurs pour la conservation des sols. Le syndicat propose des formations, sur 18 mois, avec des journées terrain, des webinaires, des intervenants en salle,.. Les agriculteurs peuvent être financés par le fonds VIVEA. Ce serait intéressant d'organiser ce type de formation sur le bassin versant de l'Oudon. L'agriculture de conservation des sols est favorable à la qualité de l'eau et à sa gestion quantitative.

Monsieur Aurélien COLAS demande quel est l'organisme intervenant ?

Madame Delphine PREVOT va se renseigner.

Monsieur Joël RONCIN propose d'étudier la possibilité dans le cadre du prochain contrat CTeau.

Monsieur Gilles GRIMAUD clôt la séance à 22h30.

Le secrétaire de séance, Monsieur PELLUAU Dominique,

Page 13 sur 13

